

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 20 février 2020

Date d'affichage : 10 mars 2020

Madame Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Plan de formation du personnel
- Entretien des chemins de randonnées
- Lutte collective contre les frelons asiatiques : signature d'une convention avec le FDGDON de la Manche

DERNIER CONSEIL MUNICIPAL AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Madame le Maire remercie vivement les conseillers municipaux pour leur assiduité, leur implication pendant ces 6 années. Elle a apprécié le travail effectué dans l'écoute et le respect des opinions de chacun. Ce fut une équipe très solidaire.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMPTE PRINCIPAL, LOCAUX COMMERCIAUX et LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François VERGNE, délibérant sur le compte administratif principal et ses annexes de l'exercice 2019 dressé par Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le ~~budget supplémentaire~~ et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés		282 891.77		854 972.01	0.00	1 137 863.78
Opérations de l'exercice	742 893.23	360 320.53	464 158.42	725 473.60	1 207 051.65	1 085 794.13
TOTAUX	742 893.23	643 212.30	464 158.42	1 580 445.61	1 207 051.65	2 223 657.91
Résultats de clôture		-99 680.93		1 116 287.19	0.00	1 016 606.26
Reprise résultat budget CCAS		0.00		9 549.60		
Restes à réaliser	211 244.79	155 702.30	0.00	0.00	211 244.79	155 702.30
TOTAUX CUMULES	211 244.79	56 021.37	0.00	1 125 836.79	211 244.79	1 181 858.16
RESULTATS DEFINITIFS	155 223.42			1 125 836.79		970 613.37

COMPTE ANNEXE POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés	195 982.89	0.00	0.00	0.00	195 982.89	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	8 448.23	1 681.20	8 726.16	1 681.20	17 174.39
TOTAUX	195 982.89	8 448.23	1 681.20	8 726.16	197 664.09	17 174.39
Résultats de clôture	187 534.66			7 044.96	187 534.66	7 044.96
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	187 534.66	0.00	0.00	7 044.96	187 534.66	7 044.96
RESULTATS DEFINITIFS	187 534.66			7 044.96	180 489.70	

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "BOCAGE DE L'ELLE"						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés	19 233.20	0.00	0.00	122 000.00	19 233.20	122 000.00
Opérations de l'exercice	0.00	6 995.22	13 990.44	0.00	13 990.44	6 995.22
TOTAUX	19 233.20	6 995.22	13 990.44	122 000.00	33 223.64	128 995.22
Résultats de clôture	12 237.98			108 009.56	12 237.98	108 009.56
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	12 237.98	0.00	0.00	108 009.56	12 237.98	108 009.56
RESULTATS DEFINITIFS	12 237.98			108 009.56		95 771.58

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal 2019, du budget locaux commerciaux 2019 et du budget lotissement communal « Bocage de l'Elle » 2019.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2019

BUDGET PRINCIPAL, BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX et BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » établis par Monsieur GUEGUEN, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif ~~et le budget supplémentaire~~ de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations sont régulières

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, pour le budget principal, budget locaux commerciaux et budget lotissement « bocage de l'Elle », visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/03 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019

BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 125 836.79 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	261 315.18 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	854 972.01 €
résultat exercice CCAS reporté	9 549.60 €
Total B	864 521.61 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 125 836.79 €
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	-99 680.93 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-55 542.49 €
F Besoin de financement = D+E	-155 223.42 €
AFFECTATION = C	1 125 836.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	-155 223.42 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	970 613.37 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 7 044.96 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	7 044.96 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	7 044.96 €
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	-187 534.66 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F Besoin de financement = D+E	-187 534.66 €
AFFECTATION = C	7 044.96 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 044.96 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 108 009.56 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	-13 990.44 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	122 000.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	108 009.56 €
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	-12 237.98 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F Besoin de financement = D+E	-12 237.98 €
AFFECTATION = C	108 009.56 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	108 009.56 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/04 : TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe d'habitation	9.70 %
- Taxe foncière propriétés bâties	16.37 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	36.36 %

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2020

Le projet de budget primitif pour l'année 2020 présenté par Madame RAIMBEAULT, Maire, est adopté à l'unanimité.

Le budget Principal et le budget locaux commerciaux s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

- section fonctionnement	1 624 581.00 €
- section investissement	1 056 117.94 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

- section fonctionnement	8 726.16 €
- section investissement	189 984.66 €

BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

La section de fonctionnement du budget Lotissement « Bocage de l'Elle » s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- section fonctionnement 1 453 437.96 €

La section investissement du budget Lotissement « Bocage de l'Elle » est présentée en suréquilibre :

- section investissement Recettes : 731 838.00 €
Dépenses : 731 837.98 €

Soit un suréquilibre de 0.02 €

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/06 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention d'équilibre de 80 678.40 € du budget principal au budget annexe lotissement communal « Bocage de l'Elle ».

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- LOGEMENTS POUR LES JEUNES :

La réception des travaux est fixée au jeudi 5 mars.

Les revêtements de sol sont posés. Les peintures sont en cours de finition.

Du fait des intempéries, le ravalement extérieur n'a pas pu être effectué. Un ordre de service prolongeant le délai d'exécution du marché pour ce lot va être effectué.

Il reste à commander le mobilier et la literie.

Le montant des loyers devra être voté lors d'un prochain conseil municipal.

- LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » :

Suite au dépôt du plan d'aménagement, Madame le Maire informe avoir reçu le 18 février, un courrier de notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et de son attribution à un opérateur pour le futur lotissement.

Cet opérateur est destinataire de cette décision et qu'il dispose d'un délai de deux mois, à compter de sa réception, pour adresser à la commune un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic.

- MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE :

▪ Sinistre :

Des problèmes d'humidité ont été constatés le jour de l'inauguration de la maison de santé de l'Elle (tâche d'humidité dans le sas d'entrée), puis les jours suivants dans le cabinet des infirmiers. Suite à la déclaration de sinistre dommages-ouvrages, un expert est venu sur site le 24 février 2020. Dans un premier temps l'expert a lu le rapport de l'architecte, dont il a souligné la qualité, tout en demandant des précisions sur la construction elle-même.

Ensuite, une visite, des différents endroits (sas d'entrée et cabinet des infirmiers), a été effectuée. Avec un appareil mesurant de l'humidité, il est apparu un taux d'humidité important (proche des 100%) dans le local informatique au niveau du mur mitoyen avec les toilettes publiques. Il n'a pas été constaté d'aggravation ni d'amélioration notable par rapport à la précédente réunion du 10 janvier dernier.

Ces désordres sont restés localisés au niveau de la porte d'entrée, du local informatique, des toilettes et du cabinet des infirmiers.

Ensuite, une visite des regards extérieurs a été faite. L'expert a observé du béton au fond des regards. L'entreprise Eiffage devra dès que possible le retirer. Le niveau d'eau dans le puisard situé dans le jardin est resté stable et n'explique pas les problèmes d'humidité.

En conclusion, l'expert est incapable de définir l'origine de ces problèmes d'humidité.

Y'a-t-il un lien avec les travaux de voirie de la rue des Jardins ? L'expert ne le pense pas.

L'expert doit envoyer d'ici une quinzaine de jours son rapport à la Dommage Ouvrage. Il pense que l'assurance répondra que ces désordres ne sont pas, en l'état, garantis. Mais la Dommage Ouvrage va très certainement demander des recherches complémentaires pour trouver l'origine des problèmes.

La prochaine réunion avec l'expert est prévue dans un mois et demi.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/07 : SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

⇒ **Madame le Maire informe le Conseil Municipal :**

Compte tenu du départ à la retraite de deux adjoints techniques à temps non complet réciproquement (3h30/35h00) et (7h00/35h00), il convient de supprimer les emplois qu'elles occupaient. En effet, les remplaçantes ayant été recrutées sur un nombre d'heures différent.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le départ à la retraite des 2 adjoints techniques,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 11 février 2020,

DECIDE à l'unanimité :

- de supprimer les 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet réciproquement (3h30/35h00) et (7h00/35h00).

PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal prend connaissance des formations choisies par le personnel communal. Madame le Maire informe que le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a émis, dans sa séance du 11 février 2020, un avis favorable au plan de formation du personnel de la commune de St Clair sur l'Elle.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/08 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

Un devis a été demandé à l'association Conquérants et Bâtisseurs de la Meauffe pour l'entretien des chemins de randonnées. Le devis s'élève à 1 831.50 € pour 2 passages dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'association Conquérants et Bâtisseurs pour un montant de 1 831.50 € et autorise Madame le Maire à signer le devis.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°03/09 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FDGDON DE LA MANCHE

Une nouvelle convention avec le FDGDON de la Manche pour la lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes doit être signée.

Le Conseil Municipal souhaite continuer à adhérer à hauteur de 43 € par an pour participer au titre animation/coordination/suivi des actions d'investissement et nomme Raymond GIRARD correspondant FDGDON pour la commune.

Suite au marché passé par le FDGDON de la Manche, Madame le Maire a retenu l'entreprise LOGISSAIN HDS - SARL DURANT d'Agneaux pour intervenir sur la destruction des nids de frelons asiatiques pour le compte de la commune au cours de la saison 2020.

Ainsi, le coût d'intervention de l'entreprise qui sera facturé à la commune est de :

Participation à la lutte			Participation déplacement sans traitement	Moyens d'accès au nid de l'entreprise	Hauteur maximale atteinte
Nid primaire < 3 m	Nid <15 m	Nid > 15 m			
48.60 €	81.00 €	102.60 €	30.00 €	Perche, Echelle	30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les interventions chez les privés.

Il est rappelé la démarche lorsqu'une personne détecte un nid de frelons asiatiques.

Les particuliers doivent appeler la mairie. Raymond GIRARD, correspondant FDGDON pour la commune, se rendra sur place, remplira une fiche de signalement qu'il remettra en mairie. Toute la logistique avec l'entreprise est assurée par le FDGDON.

Pour information, dans la Manche,

2016 : 869 nids recensés dont 499 détruits.

2017 : 1447 nids recensés dont 1245 détruits

2018 : 5898 nids recensés dont 4967 détruits

2019 : 2846 nids recensés dont 2503 détruits

Le coût de la destruction des nids de frelons s'est élevé pour la commune de Saint Clair sur l'Elle à 178.20 € pour 3 nids en 2019, 1 075 € pour 13 nids en 2018, 116 € pour 3 nids en 2017.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Campagne 2019 « Paysage et Fleurissement » :

Madame le Maire fait part que le Jury Départemental de la Campagne 2019 « Paysage et Fleurissement » a décidé d'attribuer à la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE le 2^{ème} Prix, dans la catégorie des communes de 501 à 1000 habitants.

Une cérémonie officielle de remise de prix a eu lieu le lundi 9 mars à la Maison du Département à Saint-Lô. Félicitations à tous ceux qui œuvrent pour le fleurissement de la commune.

- Terrain multisports :

Madame le Maire indique que les travaux ont commencé pour l'aménagement d'un terrain multisport situé entre le chemin du pressoir et la caserne des pompiers. Les travaux devraient être terminés au printemps.

Les containers ont donc été déplacés rue du château, le long du centre sportif de l'Elle et rue Sire de Creully.

Il est demandé un nettoyage des containers et une nouvelle signalétique afin que le tri soit respecté.

- Cyclotourisme :

Madame le Maire a reçu en mairie les responsables d'un grand rassemblement cyclotourisme qui va se dérouler à Valognes. Un grand nombre de vélos passeront le 2 août à St Clair sur l'Elle. Les responsables de la manifestation souhaiteraient que la commune accueille les cyclotouristes par de

la décoration essentiellement. Madame le Maire va prendre contact avec l'Inter-associations pour voir quelle manifestation pourrait être faite. Il est évoqué également la participation des commerçants par une décoration des vitrines.

- Chemin de l'Hyvet :

Madame le Maire a reçu un courrier d'un riverain alertant sur l'arrivée d'eau dans le chemin de l'Hyvet venant d'un champ. Serge ANFRAY prendra contact avec les services des routes du conseil départemental.

- Syndicat scolaire de l'Elle :

François VERGNE indique que le syndicat scolaire de l'Elle a voté son budget. La convention avec la cuisine centrale a été renouvelée pour un an, ce qui laissera le temps à la nouvelle équipe de travailler sur une collaboration avec le collège pour la confection des repas.

- Rencontre avec des jeunes de l'espace jeunes Saint-Lô Agglo :

Dans le cadre d'un projet autour de la citoyenneté, 13 jeunes ont été reçus en mairie le vendredi 14 février avec leur animateur (échange avec des élus + visite des locaux). Les jeunes souhaitent personnaliser et réaménager le local où se déroulent leurs activités à la maison des associations. Ils vont travailler ce projet avec l'animateur qui les encadre : quels travaux ? quel coût ? pourquoi ?

Ils viendront ensuite le présenter aux conseillers municipaux.

- Conseillers sortants :

Magali BAZIRE, Thérèse LANGE, Johanny LALANNE, Françoise LOQUET et François VERGNE, conseillers sortants remercient vivement Madame le Maire et tous les conseillers municipaux et souhaitent un bon mandat à la prochaine équipe.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.